BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2452

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

382 433 944 RCS Nanterre.
ID2.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 68, Rue Marjolin, 92300 Levallois-Perret.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION TIBCO Société par actions simplifiée Au capital de : 6 000 000,00 EUR Siège social 2 route de la Forêt 44860 Saint-Aignan-Grandlieu N° RCS 490 697 927 RCS Nantes, est société absorbante ID2 Société par actions simplifiée Au capital de : 150 000,00 EUR Siège social 68 Rue Marjolin 92300 Levallois-Perret N° RCS 382 433 944 RCS Nanterre, est société absorbée La société ID2 ferait apport à la société TIBCO de la totalité de son actif, soit 7 311 108 €, à charge de la totalité de son passif, soit 3 043 433 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 4 267 675 €. La société TIBCO HOLDING, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 033 850 €, dont le siège social est 2 route de la Forêt 44860 ST AIGNAN DE GRAND LIEU, immatriculée au RCS de NANTES sous le N° 423 495 704, société mère des sociétés absorbante et absorbée détient 7 500 actions, soit 100 % des actions, de la société ID2 et détient 594 741 actions, soit 99,1235 % des actions, de la société TIBCO. En rémunération de cet apport net, 58 196 actions nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société TIBCO à titre d'augmentation de son capital de 581 960 € et attribuées à la société TIBCO HOLDING, associée unique de la société ID2. La différence entre la valeur nette des biens apportés (4 267 675 euros) et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport (581 960 €), soit 3 685 715 €, constitue une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société absorbante à un compte intitulé "Prime de fusion" sur lequel porteront les droits des Associés anciens et nouveaux de la société absorbante. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ID2 depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TIBCO. La fusion sera réalisée à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante. La société ID2 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Date du projet : 07/10/2025 Date et lieu de dépôt : le 08/10/2025 lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nantes au nom de la société TIBCO lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre au nom de la société ID2.